



DECISION DU PRESIDENT N°2026-274

ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°262301 : « RENOUVELLEMENT DES SYSTEMES DE TELEGESTION DES SITES D'ASSAINISSEMENT »

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2026-03-08 du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu les crédits inscrits au Budget 2026,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n°74596740 envoyé à publication le 10 juin 2026 sur le Journal d'Annonces Légales OUEST FRANCE, avec une date limite de réception des offres au 29 juin 2026 à 12h00 et l'avis d'appel public modificatif envoyé à la publication le 16 juin 2026 repoussant la date limite de remise des offres au 06 juillet 2026 à 12H00.

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché n°262301 « Renouvellement des systèmes de télégestion des sites d'assainissement », d'une durée de 6 mois à compter de sa notification, pour un montant de 49 755 € HT au candidat VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX.

Article 2 : de signer le marché n°262301 « Renouvellement des systèmes de télégestion des sites d'assainissement », d'une durée de 6 mois à compter de sa notification, pour un montant de 49 755.00 € HT au candidat VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX.

Article 3 : de préciser que la présente décision sera transmise pour information au Conseil communautaire.

Givrand, le 23 juillet 2026

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 03 AOUT 2026
- de la publication sur www.payssaintgilles.fr le : 03 AOUT 2026

Le Président,

François ELANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr